créent un état de choses des plus déplorables; nos hôpitaux sont remplis pour la plupart, de sorte que les victimes des accidents de la route ne trouvent place que dans les corridors. Ces accidents entraînent d'énormes dépenses et sont cause de terribles souffrances. Ils affligent les foyers et y sèment la désolation.

Nous rendons-nous compte que les accidents de la route viennent en sixième place sur la liste des principales causes de décès et qu'ils sont responsables de la mort de la plupart des personnes qui décèdent avant d'atteindre l'âge de vingt-huit ans?

De nos jours, l'automobile est une voiture assez sûre et, en général, les routes sont bonnes. La plupart des accidents de la route sont donc causés par l'élément humain, ce qui comporte le mépris des signaux routiers ou des règlements de la circulation, la déficience physique ou mentale des conducteurs et la négligence pure et simple.

La vitesse constitue un facteur important dans 30 p. 100 des accidents. Ainsi, j'ai lu l'autre jour qu'une personne conduisait une voiture à 105 milles à l'heure. L'homme n'est pas constitué pour résister à une telle vitesse. J'ai déjà parlé de ce qu'on appelle l'hypnose de la vitesse, ce qui signifie qu'une personne est tendue lorsque sa voiture file à une vitesse terrifiante, de sorte qu'elle ne peut pas prendre une décision rapidement ni exécuter le bon mouvement. Dans ces circonstances, le champ de vision se rapetisse. D'ordinaire, la vision périphérique est presque de 180 degrés. Si quelqu'un conduit à une grande vitesse, cette vision ne s'étend plus qu'à environ 40 degrés; si alors une personne est distraite pendant un millième de seconde, il peut s'ensuivre un désastre. Dans ces cas-là, il se produit souvent des fractures rachidiennes causées par projection subite. Quand une voiture file à une grande vitesse et s'arrête brusquement, la personne qui s'y trouve continue sa marche en avant; son corps est immobilisé, mais sa tête ne l'est pas; elle meurt ou est parareste de sa vie.

Bien entendu, certains accidents sont aussi causés par la fatigue ou l'alcool. Si le sang contient plus de .15 p. 100 d'alcool, le conducteur ne peut pas prendre une prompte décision. On ne peut pas prélever une épreuve de sang sur une personne sans son consentement; cependant, la province de Saskatchewan fait usage d'un spiromètre grâce

auquel on peut évaluer jusqu'à quel point les facultés sont affaiblies par l'alcool; dans le cas d'un accident, le conducteur est obligé de subir cette épreuve.

Honorables sénateurs, l'Association médicale du Canada a compris qu'elle avait une certaine responsabilité relativement à ces accidents de la circulation; elle a donc créé une commission de recherche chargée d'étudier l'ensemble de la guestion et de formuler des recommandations. Cette commission recommande de fixer une ceinture de sûreté au châssis de la voiture; elle insiste sur la tenue d'examens appropriés des yeux et de l'état physique. La commission estime que les pare-brise enveloppants sont un danger parce qu'ils déforment les rayons lumineux comme un prisme; elle estime aussi que ces parebrise accroissent l'éblouissement à cause de la facon dont ils concentrent les rayons lumineux. C'est une source de danger dans certaines des nouvelles voitures.

On pourrait réduire le nombre des accidents de la route si l'on insistait davantage sur la prévention des accidents. Dans la ville de Medicine-Hat, il n'y a pas eu un seul accident mortel depuis plus de trois ans. C'est presque un record dans le cas d'une ville de 20,000 âmes, où circulent un très grand nombre d'automobiles dans des rues étroites. Une telle réalisation est attribuable au fait que les journaux, la radio et la police exhortent sans cesse les gens à faire preuve de prudence et à observer les règles de la circulation. Les automobiles, de même que le public en général, ont répondu à ces appels et les résultats obtenus constituent vraiment un bel exemple de ce qu'on peut faire en observant les règles de la sécurité.

Il y a quelques années, de nombreux accidents se produisaient sur les chemins de fer. Les compagnies se mirent à exhorter sans cesse leurs employés à la prudence. Grâce à la diminution du nombre d'accidents qui en est découlée, on a réussi à épargner un grand nombre de vies et à éviter bien des blessures.

sa tête ne l'est pas; elle meurt ou est paralysée ou reçoit un choc nerveux pour le
reste de sa vie.

Bien entendu, certains accidents sont aussi
causés par la fatigue ou l'alcool. Si le sang
contient plus de .15 p. 100 d'alcool, le con-

(Sur la motion de l'honorable M. Davies, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Le Sénat s'ajourne jusqu'à demain, à 3 heures de l'après-midi.